

Fiche de Données de Sécurité

KERALASTIC T comp.A

Fiche du 16/1/2008, revision 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: KERALASTIC T comp.A

Type de produit et emploi: Colle epoxy-polyuréthane.

Fournisseur:

MAPEI S.p.A. - Via Cafiero, 22 - 20158 Milan - ITALIE

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

MAPEI S.p.A - Tel. +(39)02376731

Centre Antipoison - Hôpital Niguarda - Milan - Tel.(39)(2)66101029

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriété / Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

La préparation contient des résines époxy de bas poids moléculaire. Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

5% - 7% produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen = 700)

N. 67/548/CEE 603-074-00-8 CAS: 25068-38-6 EC: 500-033-5

Xi,N; R36/38-43-51-53

3% - 5% xylène

N. 67/548/CEE - - - CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7

Xn,Xi; R10-20/21-38

0.25% - 0.5% nonylphénol

N. 67/548/CEE 601-053-00-8 CAS: 25154-52-3 EC: 246-672-0

Repr. Cat. 3,Xn,C,N; R22-34-50-53-62-63

4. PREMIERS SECOURS

901035/2

Page 1 of 6

Fiche de Données de Sécurité

KERALASTIC T comp.A

En cas de contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. CONSULTEZ UN MEDECIN.

En cas d'ingestion:

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

Eau, CO₂, Mousse, Poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

Des combustions ou des pyrolyses incomplètes peuvent former des oxydes phénoliques ou de l'acide carbonique

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au niveau de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Aucune en particulier.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Fiche de Données de Sécurité

KERALASTIC T comp.A

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres AK2 (EN 141).

Protection des mains:

Utiliser des gants de caoutchouc de protection.

L'utilisation de gants en LLPDE (0,06mm), en nitrile (0,4mm) ou en butyle (0,5mm) est conseillée. Les gants en latex sont déconseillés.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

TLV des substances contenues:

xylène

VLE 8h: 221 mg/m³ - 50 ppm VLE short: 442 mg/m³ - 100 ppm TLV TWA:: 100 ppm,
A4 - 434,19 mg/m³, A4 TLV STEL:: 150 ppm, A4 - 651,29 mg/m³, A4

Contrôler l'exposition des substances au regard des valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser, selon les réglementations locales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	pâte
Couleur:	gris
Odeur:	typique
pH:	==
Point de fusion:	== °C
Point d'ébullition:	127 °C
Point éclair:	62 °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Auto-inflammabilité:	>460 °C
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	1%-6%
Propriétés comburantes:	N.A.
Pression de vapeur:	0.2 kPa (23°C)
Densité relative:	1.7 g/cm ³ (23°C)
Hydrosolubilité:	insoluble
Liposolubilité:	soluble
Viscosité :	1600000-1900000 mPa.s (23°C)
Densité des vapeurs:	3.6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Fiche de Données de Sécurité

KERALASTIC T comp.A

Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui
Inhalation: Oui
Contact: Oui

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant:

Possible, en cas de plusieurs contacts

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Les résines époxy contenues dans ce produit sont très faiblement irritantes.

La prédisposition à l'irritation et la sensibilisation de la peau varie d'un individu à l'autre.

Sur une personne sensibilisée, la dermatite allergique pourrait n'apparaître qu'après plusieurs jours ou semaines de contact fréquents et prolongés.

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

5% - 7% produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen = 700)

N. 67/548/CEE 603-074-00-8 CAS: 25068-38-6 EC: 500-033-5

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

0.25% - 0.5% nonylphénol

N. 67/548/CEE 601-053-00-8 CAS: 25154-52-3 EC: 246-672-0

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de Données de Sécurité KERALASTIC T comp.A

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit durci (EC code) : 08 04 10

Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N. ONU:	=
RID/ADR:	marchandise non dangereuse
Maritime (IMO/IMDG):	marchandise non dangereuse
MAR/POL 73/78, pièce jointe III:	Non
Aérien (ICAO/IATA):	marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH).

Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S Phrases:

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 Porter des gants appropriés.

S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient:

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Special Provisions:

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Fiche de Données de Sécurité KERALASTIC T comp.A

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Text of R phrases referred to under heading 3:

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Paragraphs modified from the previous revision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
2. IDENTIFICATION DES DANGERS
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES